

Le onze février deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 4/2/26, se sont réunis en mairie de Valfleury sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Hervé JOLY, Gilbert BONJOUR, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES

Excusée : Claude BRUYAS, Xavier POULAT

Soit neuf membres présents sur onze en exercice.

Secrétaire de séance : Sonia VOUZELAUD

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique de l'exercice 2025, pour le budget communal, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	depenses ou déficit	recettes ou excédent	depenses ou déficit	recettes ou excédent
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		222 622,13 €		75 451,19 €
OPERATIONS DE L EXERCICE	504 371,07 €	298 407,86 €	489 315,03 €	605 585,88 €
TOTAUX	504 371,07 €	521 029,99 €	489 315,03 €	681 037,07 €
RESULTATS DE CLOTURE		16 658,92 €		191 722,04 €
RESTES A REALISER	86 795,00 €	17 791,00 €		
TOTAUX CUMULES	86 795,00 €	34 449,92 €		191 722,04 €
RESULTAT DEFINITIF	52 345,08 €			191 722,04 €

Sonia Vouzelaud, adjointe au Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte financier unique 2025 présenté par Mr le Maire.

Mr le Maire quitte la salle.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Financier unique présenté par Mr le Maire

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte financier unique 2025 constate :

- Qu'en investissement il se dégage un excédent de 16 658.92 €. Qu'en fonctionnement il se dégage un excédent de 191 722.04 €
- Qu'après prise en compte des restes à réaliser :
 - * il se dégage un déficit en investissement de 52 345.08 €.
 - * il se dégage un excédent en fonctionnement de 191 722.04 €.

Le déficit d'investissement sera comblé par l'excédent de fonctionnement et un virement de 120 000 € au compte 1068 du budget 2026.

L'excédent de fonctionnement sera donc ramené à 71 722.04 €. Ce montant sera indiqué au compte 002 (excédent de fonctionnement antérieur reporté) du budget 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget communal
- affecte 120 000 € au compte 1068 du budget communal 2026.

SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET COMMUNAL 2026

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		0,00
		3 425,00
ACCA DE VALFLEURY		120,00
ADAPEI		50,00
ADMR DES COLLINES		200,00
AISPAS		50,00
APF France HANDICAP		30,00
ASSOCIATION SCLEROSES EN PLAQUES		50,00
BANQUE ALIMENTAIRE		50,00
DR CLOWN		40,00
ELA CONTRE LEUCODYSTROPHIES		50,00
FAMILLES RURALES CENTRE DE LOISIRS		1 000,00
France ALZHEIMER		80,00
HANDISPORT		30,00
LA PREVENTION ROUTIERE		50,00
LE SOUVENIR Français		50,00
LIGUE CONTRE LE CANCER		80,00
MJ&CO		600,00
PEP 42		65,00
POMPIERS HUMANITAIRES		50,00
RESTOS DU CUR		50,00
SECOURS POPULAIRE		50,00
SOU DE L ECOLE DE VALFLEURY		600,00
TELETHON		80,00

**POINT DE MEDIATION NUMERIQUE
AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

Denis LAURENT et Hervé JOLY expliquent que le point de médiation numérique est animé par Sarah MACARDIER et est géré par la commune de St Christo en Jarez. Huit communes y adhèrent : Fontanès, Marcenod, La Gimond, Cellieu, St Jean Bonnefonds, Sorbiers, St Christo en Jarez et Valfleury.

Les personnes peuvent bénéficier d'une aide aux démarches administratives numériques, une familiarisation avec les outils informatiques, etc. Cela se déroule sous la forme d'ateliers collectifs ou de séances individuelles.

En 2025, 1 000 accompagnements ont eu lieu, dont 435 accompagnements individuels et 581 participations à des ateliers collectifs. Les participants sont majoritairement des femmes, souvent retraitées et âgées d'une soixantaine d'années.

La commune de Valfleury bénéficie d'une permanence hebdomadaire de 2 h : le vendredi de 9h à 11h. 58 accompagnements ont eu lieu (44 séances individuelles et 14 dans 3 ateliers collectifs).

Jusqu'à présent, la commune de St Christo en Jarez bénéficiait d'une subvention importante de la Caisse des Dépôts et Consignations pour prendre en charge ce service. Mais cette aide s'arrêtant en 2026, il convient de revoir le niveau de participation financière de chacune des communes. Compte-tenu du fait que plusieurs grosses communes ont adhéré récemment à ce service et que d'autre part, il va y avoir les élections municipales bientôt, il est proposé de décider du tarif provisoire ci-après, jusqu'à fin juillet 2026 (après cette date une nouvelle clé de répartition en fonction du nombre d'habitants de chacune des communes devra être trouvée) :

- rendez-vous individuels d'une heure : 42 €
- ateliers collectifs de 2 h (6 personnes maximum) : 84 €
- temps de trajet aller/retour : 14 € par date d'intervention.

Un état des prestations sera réalisé par Mme Macardier et validé par la mairie avant facturation par la mairie de St Christo en Jarez chaque mois ; un titre sera émis trimestriellement.

Ces nouveaux tarifs et cette dernière disposition font l'objet d'un avenant à la convention déjà en place.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant ci-dessus présenté
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Points abordés lors du conseil municipal du 11 février 2026

Ne donnant pas lieu à délibération

- Médiation numérique : Ce service est animé par Sarah MACARDIER et est géré par la commune de St Christo en Jarez. Huit communes y adhèrent : Fontanès, Marcenod, La Gimond, Cellieu, St Jean Bonnefonds, Sorbiers, St Christo en Jarez et Valfleury.

Les personnes peuvent bénéficier d'une aide aux démarches administratives numériques, une familiarisation avec les outils informatiques, etc. Cela se déroule sous la forme d'ateliers collectifs ou de séances individuelles.

En 2025, 1 000 accompagnements ont eu lieu, dont 435 accompagnements individuels et 581 participations à des ateliers collectifs. Les participants sont majoritairement des femmes, souvent retraitées et âgées d'une soixantaine d'années.

La commune de Valfleury bénéficie d'une permanence hebdomadaire de 2 h : le vendredi de 9h à 11h. 58 accompagnements ont eu lieu (44 séances individuelles et 14 dans 3 ateliers collectifs).

Jusqu'à présent, la commune de St Christo en Jarez bénéficiait d'une subvention importante de la Caisse des Dépôts et Consignations pour prendre en charge ce service. Mais cette aide s'arrêtant en 2026, il convient de revoir le niveau de participation financière de chacune des communes. Compte-tenu du fait que plusieurs grosses communes ont adhéré récemment à ce service et que d'autre part, il va y avoir les élections municipales bientôt, il est proposé de décider du tarif provisoire ci-après, jusqu'à fin juillet 2026 :

- rendez-vous individuels d'une heure : 42 €
- ateliers collectifs de 2 h (6 personnes maximum) : 84 €
- temps de trajet aller/retour : 14 € par date d'intervention.

Ces nouveaux tarifs font l'objet d'un avenant à la convention déjà en place.

ECOLE – ENFANCE

- La Préfecture et l'Education Nationale avait organisé une réunion dont le thème était l'observatoire des dynamiques rurales. La déprise démographique va rendre plus difficile les ouvertures de classes. D'autres solutions, dont les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux seront proposés au cas par cas

- L'évaluation de l'école par les services de l'Education Nationale aura lieu le 23 février prochain. Un dossier très important a été rédigé par les enseignantes et des représentants des parents, du Sou et de la mairie vont être auditionnés

VOIRIE

- Christian Freycon, agent de maîtrise, sera absent 3 à 4 semaines au mois de mars, pour raisons de santé

- 8 tonnes de sel ont été livrées par la mairie aux services techniques de St Christo en Jarez en dédommagement du déneigement effectué lorsque le tracteur communal n'avait pas été encore livré

- Les pneus du camion vont être changés pour un montant de 875 €, par Relais Pneus, ainsi que les plaquettes de frein pour un montant de 221 €, par le garage Guichard

- La charte « Zéro Phyto » est bien respectée à Valfleury. Les services techniques n'utilisent plus de désherbant. Ils passent le désherbeur thermique, la binette et pratiquent le paillage sur les massifs

- Les nids de poules vont être rebouchés prochainement

- Dans le cadre du programme voirie 2026, l'enrobé sera refait :

- Sur le chemin entre le Vernay et la Sibertière
- Dans le hameau de la Sibertière
- Sur le chemin entre la Sibertière et le Mont
- Au Terrier

- **La possibilité de mettre des béliers** sur le pré de l'Ange pour l'entretenir est à l'étude

COMMUNICATION – CULTURE

- **Le nettoyage des chemins**, en lien entre la commune et la fédération des chasseurs, aura lieu le samedi 7 mars 2026. Des kits seront donnés par cet organisme. Chaque participant se verra remettre une primevère et une collation sera offerte

- **Un spectacle du Festival des 7 Collines** aura lieu à Valfleury le dimanche 5 juillet 2026 à 17 h (à confirmer) sur la place de la mairie. Il s'agira du spectacle « Mon Royaume » par la Compagnie des Petits Bras. L'entrée sera libre.

DIVERS

- **Afin de marquer la fin du mandat**, St Etienne Métropole a offert une plante à toutes les communes. S'agissant d'une plante vivace, elle sera plantée dans un massif

- **Collecte des déchets** : St Etienne Métropole propose de nouvelles conventions pour :

- La collecte de proximité, réalisée par les employés communaux, lorsque les véhicules de ramassage ne peuvent pas passer. SEM dédommage la commune à hauteur de 63 €/foyer/passage. Plusieurs besoins vont être signalés au Petit Cognet, à Rocheportier, au Moulin Barre, aux Egaux, à la Carrelière et l'Impasse du Vernay.
- Le broyage des déchets verts : SEM propose une participation de 750 €/séance ; la commune doit fournir le matériel et le personnel.
- Le suivi des sites de compostage : SEM fournit l'îlot de compostage et le personnel communal doit en assurer le suivi technique et l'ouverture au public. Le dédommagement de SEM est de 2 000 €/an.

Ces deux dernières solutions seront étudiées par la future équipe municipale.

- **Taxe d'aménagement** : il sera proposé à St Etienne Métropole de reconduire son taux à 3 % pour l'année 2027

- **La participation de La Poste** pour l'agence postale communale s'élèvera à 1 211 € par mois (au lieu de 1 200 €) pour l'année 2026

- **Mr le Maire a apporté son soutien** au maire de St Genest Lerpt qui a reçu des menaces de mort par courrier anonyme

- **PLUI** : une réunion avec les services de St Etienne Métropole a permis d'éclaircir un certain nombre de points concernant des changements de destination, des emplacements réservés, la partie de Cellieu à englober, les places de stationnement, la suppression de haies, l'identification du petit patrimoine et du commerce

- **les derniers réglages de l'éclairage publics** sont en cours. La coupure sera totale de 11h30 à 6h (avec détecteurs de présence) et l'éclairage sera maintenu à 20 % le reste du temps